

Cette fiche présente quelques grandes étapes méthodologiques pour élaborer un projet d'établissement. Chacune de ces phases peut prendre un **développement** plus ou moins important. D'autre part, **l'ordre** de succession présenté ici n'est pas le seul possible. Enfin, les acteurs et les structures qui réaliseront les démarches successives peuvent également varier selon les **objectifs** poursuivis et les **moyens** disponibles.

Les différents **moments** de la construction du projet seront détaillés de manière concrète dans des fiches ultérieures qui présenteront également des **critères** permettant de choisir la méthode la plus adaptée au contexte local.

Les principales étapes sont les suivantes:

1. information des différentes catégories d'acteurs concernant les concepts (décret, projets éducatif, pédagogique, d'établissement), les obligations et les opportunités, les fonctions d'un projet d'établissement et les bénéfices à en attendre;
2. constitution du conseil de participation: élections et désignations, définition du cadre de travail (objets, R.O.I., limites), mise au point d'une méthode de travail (éventuel groupe de pilotage, groupes de travail, échéances, objets de l'investigation), examen des éventuelles propositions du P.O.;
3. état des lieux, "photographie" de l'école, diagnostic (de préférence par les acteurs), recueil d'informations objectives et subjectives;
4. analyse et mise en relation des informations recueillies;
5. confrontation aux références externes et internes (notamment les projets éducatif et pédagogique);
6. pré-écriture d'un projet;
7. analyse des contraintes et ressources;
8. retour de l'avant-projet au conseil de participation et aux différents groupes d'acteurs pour amendements;
9. proposition d'écriture définitive en intégrant les amendements;
10. vote ou autre procédure de décision;
11. transmission du projet au Pouvoir Organisateur pour approbation;
12. transmission du projet à l'administration;
13. mise en œuvre du projet;
14. évaluation et ajustements.